



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moise CARON M. le Maire	Daphné PERROT 2 nd adjoint	Alexandre PHILISPART
Yannick CAILLET 1 ^{er} adjoint	Charlène MOUSSET 4 nd adjoint	Aurore PREAUD
Patrick WALLET 3 nd adjoint		
Isabelle FRETZ	Gilles BONIN	

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Aurore PREAUD procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

Absents Excusés :

Jocelyne COUSSEAU pouvoir donné à Isabelle FRETZ
Laurent BESNARD pouvoir donné à Patrick WALLET
Laurent CHABRILLAT pouvoir donné à M. le Maire Moise CARON

Absents non excusés :

Estelle LANCELOT
Kelly CHEVALIER

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h10. Elle a été levée à 21h20.

Secrétaire de séance : Aurore PREAUD

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- I. **Approbation du CR du conseil précédent (YCT)**
- II. **POINT FINANCES (CMT)**
 1. Dépenses à fin Oct 2022
 2. Trésorerie à ce jour 29/11/2022
 3. Tableau des subventions (mise à jour à fin octobre)
- III. **DELIBERATIONS (MCN/VP)**
 1. Vote de l'approbation de la modification simplifiée du PLU (YCT)
 2. Vote de la cession à la Commune pour 1€ symbolique par propriétaire, soit 6 € de la parcelle ZA269,
 3. Vote de l'intégration de la parcelle ZA 269 en domaine public
 4. Vote de l'intégration de la parcelle ZA 269 dans le SV
 5. Vote de la grille RISEEP et CIA suite à revalorisation indice sur salaires. (MCN) **reportée**
 6. Vote coûts école cantine-garderie (YCT souhaitait affiner le calcul en fonction du nb D'enfants) (YCT) **déjà votée, explications données par Yannick CAILLET sur l'évolution du prix par CONVIVIO**
 7. Vote du cout études centre bourg (YCT) **déjà voté**
 8. Vote convention SIEGE (PWT)

9. Vote de l'organisation du temps de travail du service technique suite à retour du CDG27 (PWT)
10. Vote redevance occupation domaine public par le SIEGE (CMT)
11. Vote programmation travaux 2023 par le SIEGE (PWT)
12. Vote de la dépense aménagement tombeau Aristide Briand
13. Vote adhésion au groupement de cde transport piscine scolaire

IV. RETOURS COMMISSIONS (VP)

1. Urbanisme : (YCT)
Dossiers en cour ...
2. Animation : (DPT)
Fête de fin d'année
Appel à candidature

V. QUESTIONS DIVERSES (Tous)

I. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

N'ayant pas de remarque ni de question, M. le Maire Moïse CARON propose de voter pour le CR du 18 octobre 2022.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
-------------------	-----------------------	------------------

Ce CR est donc validé à l'unanimité.

II. POINT FINANCES (CMT)

1. Dépenses à fin octobre 2022 :

Les dépenses de fonctionnement à fin octobre 2022 sont à 66 % de réalisation contre 83 % de budgétées.
La situation des comptes se résume comme suit :

SITUATION DES COMPTES AU 31/10/2022

Récapitulatif

FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	% Réalisation du Budget	Écart réalisé - budget
Recettes	1 064 401	802 965	75%	- 261 436
Dépenses	1 064 401	703 743	66%	- 360 658
Résultat	-	99 223	EXCÉDENT	99 223

INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	% du Budget	Écart réalisé - budget
Recettes	651 504	58 696	9%	- 592 808
Dépenses	651 504	331 526	51%	- 319 978
Résultat	-	272 830	DÉFICIT	- 272 830

Résultat total	-	-	173 607	DÉFICIT	- 173 607
-----------------------	---	---	---------	---------	-----------

2. Trésorerie à ce jour

A prévoir Budget 2023 : Travaux rue neuve et groupe électrogènes à acheter.

...

3. Tableau des subventions (mise à jour en novembre 2022)

On est bien sur les subventions de la DETR. Règlement ok pour l'agence postale.

Proposition par Charlène MOUSSET du vote d'une nouvelle délibération afin d'affiner les comptes du budget 2022 : il s'agit juste d'un jeu d'écritures entre deux chapitres suite à un ajustement à faire sur les salaires des employés de la commune.

Soit :

- Chapitre 011 vers 012 d'un montant de 17.100 euros
 - Chapitre 022 vers chapitre 012 d'un montant de 12.900 euros
- Soit un total : 30.000 euros.

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moïse CARON propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
-------------------	-----------------------	------------------

III. DELIBERATIONS (YCT/VP)

1. Vote de l'approbation de la modification simplifiée du PLU (YCT)

Yannick CAILLET Rappelle que nous abordons la phase finale de la modification simplifiée du PLU.

Obligations : Affichage sur les différents panneaux de la commune, sur le site de la commune, en mairie pendant 1 mois et diffusion de la publicité pendant 1 mois également dans le Démocrate.

Deux remarques d'administrés relevées :

- « 1 personne surprise de la modification du PLU post-vente de la vente de la mairie »
- « Merci de bien nous confirmer que le PLU ne devienne pas un PLUI qui ne serait plus à la main de la commune »

Rappel de Yannick CAILLET

- On accepte plus d'un commerce par unité cadastrale
- La parcelle de « l'ancienne mairie » est protégée : il a été demandé une modification du visuel à l'atelier 13 afin de ne pas supprimer les arbres

Aujourd'hui tout est dématérialisé en préfecture. Chaque demande préalable de travaux ou de permis de construire se fait en ligne. Le retour de la préfecture est ainsi plus rapide.

Gilles BONIN souligne que les arbres qui donnent du charme à « l'ancienne mairie » seront préservés.

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter :

Contre :0	Abstention :1	Pour : 11
------------------	----------------------	------------------

Abstention de Gilles BONIN.

2. Vote de la cession à la Commune pour l'€ symbolique par propriétaire, soit 6 € de la parcelle ZA269
3. Vote de l'intégration de la parcelle ZA 269 en domaine public
4. Vote de l'intégration de la parcelle ZA 269 dans le SV (2, 3 et 4)

S'agissant de la même parcelle sur les 3 délibérations, il est proposé par M. Le Maire Moise CARON de procéder un vote global. (Points 2,3, et 4)

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

Petite parcelle de terrain située "Route de Gaillon, un petit bout de la sente des Bruyères », comprise entre 2 parcelles publiques qui pose un problème d'accès aux propriétés de ces derniers et qui ne peut être entretenue par la commune. Une partie se trouve sur le domaine public et l'autre sur le domaine privé.

Il faut tous les documents pour le notaire et procéder à la délibération afin que tout soit ok.

Gilles BONIN demande à savoir où le chemin se situe exactement sur le cadastre.

Yannick CAILLET l'affiche à l'écran et Moise CARON nous explique l'intérêt du vote de la délibération.

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter donc les 3 points en même temps :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

6. Vote coûts école cantine-garderie (YCT souhaitait affiner le calcul en fonction du nb d'enfants) (YCT) : INFORMATIONS données par Yannick CAILLET

Suite au retour de CONVIVIO : nous avons bien une augmentation de 0,15 centimes d'euros par repas.
Le groupe CONVIVIO national a refusé à notre interlocutrice dédiée à Houllbec-Cocherel de fournir les chocolats de Noel aux enfants, idem pour les décorations du repas de Noel.
Ils refusent également qu'elle aille faire le tour des enseignes Carrefour, Leclerc... afin de les acheter et nous les revendre avec une marge.
Appel d'offre fait sur le prix des repas mais il faut qu'ils fassent « attention ».
Yannick CAILLET rappelle que le contrat est signé pour un an renouvelable.

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

8. Vote convention SIEGE (PWT)

Patrick WALLET nous explique qu'il faut procéder de nouveau au vote sur le montant des travaux réalisés à la Fortelle suite à une augmentation du coût final en raison de l'évolution du coût des matières premières.
Vote à refaire sur le montant des travaux d'enfouissement des réseaux de la Fortelle en tranche 1 :
9417 euros en investissement 6250 euros en fonctionnement au lieu de 4167 euros.

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

9. Vote de l'organisation du temps de travail du service technique suite à retour du CDG27 (PWT)

Mr le Maire explique que la délibération qui fut prise l'a été AVANT le retour du Comité Technique du CDG27 ce qui n'est pas valable. Elle doit donc être reprise puisqu'un avis FAVORABLE est donné par le CT.

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

10. Vote redevance occupation domaine public par le SIEGE (CMT)

Le coût annuel est de 135 euros.

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

11. Vote programmation travaux 2023 par le SIEGE (PWT)

Travaux rue neuve URGENTS courant 2023 :

- Enfouissement des réseaux : 130 000 euros TTC part communale 7% soit 7583.33 euros
- Candélabres : 55 000 euros TTC part communale 20%, soit 9166.67 euros
- Réseaux de télécommunications : 35 000 TTC part communale 30% + TVA 20% soit 14483.33 euros

Soit un montant total de travaux s'élevant à 220 000 euros après subventions le coût réel pour la commune sera de 31333.33 euros.

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

12. Vote de la dépense aménagement tombeau Aristide Briand

Entreprise GALMEL a été retenue lors du dernier conseil pour un montant de 4648.46 euros HT.

Yannick CAILLET nous montre à l'écran le plan retenu : une haie de Charmilles, des buissons jaunes et bleus, des rosiers blancs le long du cimetière et enfin la plantation d'un Noisetier (symbole de justice et de valeur) en remplacement des pins arrachés.

Une partie des dépenses sera prise en charge par la mairie et l'autre par l'AVPHC. Un pourcentage sera établi entre les deux parties.

Un devis a également été demandé quant à un entretien annuel et fleurissement régulier (toussaint, anniversaire de la mort d'Aristide BRIAND...)

Le but est que ce dernier soit pris en charge par une société extérieure afin de pouvoir éventuellement demander une subvention de l'état.

Nous verrons plus tard, l'étude de subventions européennes pour le tombeau qui est très endommagé. L'enclenchement du système d'aides est très long et très compliqué pour le moment.

Yannick CAILLET en profite pour nous remonter comment s'organise la « protection patrimoniale dans l'Eure ».

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

13. Vote adhésion au groupement de cde transport piscine scolaire

Une convention est actuellement signée avec la SNA en direct. Le prix actuel est établi sur l'ensemble des transports scolaires de l'année.

Il s'agit d'un groupement de commandes de la SNA qui nous envoie au préalable l'ensemble des besoins scolaires : piscine, cinéma, musées...

Une étude est en cours auprès d'un prestataire extérieur pour l'ensemble des transports scolaires de l'année ainsi qu'une navette qui ferait Pacy-Ménilles et qui pourrait prendre les administrés de la commune.

La SNA renégocie les contrats à fin décembre 2022, c'est donc le moment de revoir les choses.

L'adhésion au groupement de commandes ne sera signée qu'à partir du moment où les prix proposés ne sont pas plus chers que d'autres prestataires extérieurs.

Aucun BUS aujourd'hui, il faut toujours prendre sa voiture.

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Le Maire Moise CARON propose de voter :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 12
------------------	----------------------	------------------

IV- RETOURS COMMISSIONS (VP)

1. Commission Urbanisme (YCT)

But : Il serait bien que la commission se réunisse le jeudi d'avant le CM afin de faire un point global sur tous les dossiers en cours.

- Bas d'HOULBEC : pas de nouveau dossier
- Haut d'HOULBEC :
 - Dépôt d'un dossier le 11 novembre 2022 Parcelle AB182, construction d'un abri pour 2 voitures type carport, surface de 30m2 (avis favorable)

- FORTELLE :
 - 1 nouveau dossier déposé le 24 octobre 2022 Parcelle ZB362 extension, garage accolé sur maison existante (avis favorable)
- CAILLETERIE
 - 1 demande pour un abri de jardin (avis non favorable pour le moment) pas de demande préalable de travaux
 - Construction d'un hangar/piscine pas de demande préalable de travaux (avis non favorable pour le moment)
- COCHEREL : pas de dossiers
- Révisions à prévoir dans PLU :
 - Réaménagement du centre bourg
 - Adéquation avec le SCOT (cohérence sur l'ensemble du territoire)
 - A noter (dans le PLU) hauteur de portails et de pilastres pour une intégration dans l'environnement proche /extensions des habitations existantes bien inclure les piscines extérieures ou les terrains de tennis 50% maxi du terrain pas dépasser les 60m2 et conserver 50% de la zone boisée/modification de la parcelle « Foirail » pour pouvoir y implanter une halle tout arbre déplanter doivent être replanter un autre de la même essence

M. le Maire Moise CARON explique l'importance de la révision du PLU.

Le PLU est revu environ tous les 5 à 10 ans : ce qui est normal aux vues du changement des mandatures, et suivant les demandes des administrés.

- La Chapelle :
 - Terrain rue de La Chapelle AC279 : le terrain est soumis à la protection du patrimoine naturel. Le terrain est actuellement un verger. La mairie a mis un droit de préemption afin éventuellement d'y faire une aire de pique-nique ou de jeux pour les enfants.
- Ferme des bois :
 - Projet d'envoyer un courrier aux grands propriétaires pour les coupes de leurs arbres : demande préalable à faire à la mairie par rapport au plan, de coupe, réimplantation d'arbres ou non, obligation d'afficher qui fait la coupe afin de remettre en état les chemins communaux. Préciser si une démarche a été faite auprès de la DDTM ou des services des eaux et forêts, limiter au maximum l'usage des chemins communaux légalité avec CAUE 27 pas de vocation à nous aider
- Vieilles pierres : rachat par l'Atelier 13 du fond, des murs, des chambres d'hôtes et de la licence 4. Le but est d'en faire une boulangerie. Le mur de devant serait cassé pour en faire 4 places de parking dont 1 PMR / création d'une zone de commerce en bas, et le laboratoire serait derrière.
Il nous faut désormais trouver un boulanger-pâtissier susceptible de s'installer dans notre commune.

Yannick CAILLET nous projette les plans afin de visualiser les transformations.

M. Le Maire Moise CARON tient à remercier publiquement Yannick CAILLET, 1^{er} adjoint, pour sa grande implication sa disponibilité et sa détermination, malgré les démarches bien contraignantes avec la SNA, et pour tout le travail fourni pour le dossier « Restaurant de l'Atelier 13 ». Cet aboutissement est une belle réussite.

2. Commission Animation : (DPT/JC)

- Noël des enfants le 11 décembre 2022
- Marché de Noël le 18 décembre 2022
- Appel à candidature pour la commission animation

3. Questions diverses : (Tous)

- Monument à côté de M Frélicot et du monument aux morts (ancien transfo) désaffecté par EDF en briques rouges : plusieurs idées afin de le conserver et de le mettre en valeur (échoppe ventes éphémères, toilettes, mur d'escalade...)

Idée de lancer une enquête sur la commune.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le **mardi janvier 2023** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

À noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.